

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 11 Décembre 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes DENIEL Brigitte et PELÉ LEGOUX Laurence.

<b>OBJET</b> :	<i>Acompte de subvention pour l'Amicale du Personnel.</i>
----------------	---

N° 2015 / 12 / 02

*Après avoir évoqué les difficultés structurelles de trésorerie de l'Amicale du Personnel, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le principe de versement d'une avance forfaitaire de la subvention annuelle.*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

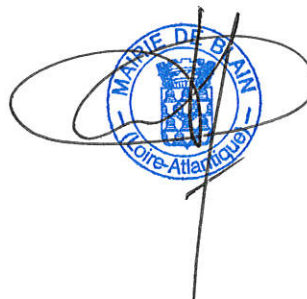
*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- décide d'octroyer à l'Amicale du Personnel une avance de 1 270 € sur la subvention annuelle de 2016.*

*Le versement interviendra courant Janvier 2016.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 18 Décembre 2015,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20151217-CM-2015-12-02- DE Date de télétransmission : 22/12/2015 Date de réception préfecture : 22/12/2015
--